

MANUEL D'UTILISATION

U
R
B
M

Installations professionnelles ambulantes destinées aux applications alimentaires utilisant du gpl



1. Sécurité d'utilisation.

Avant toute mise en service, s'assurer que les ventilations ne soient pas obturées, qu'il n'y ait pas de matière inflammable proche de vos brûleurs, et que l'ensemble de votre installation réponde aux exigences suivantes.

2. Conduites à tenir en cas de fuite de gaz :

Fermer le robinet d'arrivée du gaz.

Aérer le camion.

N'utiliser aucun appareil susceptible de produire une étincelle.

Sortir du camion.

Faire appel à un professionnel qualifié pour vérifier votre installation avant toute remise en service.

3. Conduites à tenir en cas d'incendie :

Couper l'arrivée du gaz au robinet d'urgence situé près de l'issue de secours.

Utiliser l'extincteur prévu à cet effet.

Si le sinistre n'est pas maîtrisé, évacuer immédiatement et prévenir les secours.

4. Vérifier régulièrement la validité de l'extincteur.

| Date de vérification | OBSERVATIONS |
|----------------------|--------------|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

5. Notice d'utilisation.

Il est rappelé que les notices des différents appareils doivent être disponibles sur leur lieu d'utilisation.

6. Utilisation détournée.

Il est formellement interdit d'utiliser des appareils pour un usage autre que celui pour lequel ils sont prévus par leur fabricant.

ex. : un appareil de cuisson ne peut pas être utilisé comme un appareil de chauffage.

